



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33097

Texte de la question

M. Jean-Pierre Schosteck appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la grande inquiétude ressentie par l'ensemble des professeurs de biologie géologie à propos du risque que, dans le cadre de la réforme des lycées, les sciences de la vie et de la terre puissent être supprimées des enseignements fondamentaux de la classe de seconde. Compte tenu des enjeux environnementaux, socio-professionnels et sanitaires qui on trait directement et indirectement à ces deux domaines de la connaissance et de la culture indispensables pour notre jeunesse et notre pays, il lui demande en définitive quelle décision il compte prendre au sujet de ces deux champs disciplinaires dont le potentiel est largement reconnu.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Schosteck](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33097

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8943

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475